

TRENTE ANS APRÈS L'ADOPTION DE LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Présentation de L'OMEP lors de la 40^e Conférence générale

22 novembre 2019, espace ONG UNESCO



Danièle PERRUCHON, Lisbeth GOUIN et Marie-Claude MACHON-HONORE, Présidente du Comité de liaison ONG-UNESCO

Depuis 1948, l'OMEP, présente dans 70 pays, travaille dans le domaine de **l'éducation à la paix**, défend et promeut le **droit et l'accès à l'éducation et aux soins de qualité** pour **tous les enfants**, pour les filles comme pour les garçons, dans le monde entier, **dès le plus jeune âge**, de la naissance à 8 ans.

En 1989, l'OMEP a participé à **l'élaboration de la CIDE** avec 32 autres ONG, sous l'égide de l'UNICEF et de la Croix Rouge.

L'OMEP participe à **la célébration des 30 ans de la CIDE** qui est en accord avec tous les ODD, plus particulièrement avec les ODD 1,2,3,4 ...16.

En 2019, la dernière Assemblée mondiale à Panama a renouvelé son engagement dans la mise en œuvre de la CIDE pour **l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la non-discrimination, le droit à la vie et à la survie, au développement, et à la liberté de s'exprimer et d'être entendu.**

Ainsi, **les enfants sont des citoyens dès la naissance** qui ont le droit de participer au développement de nos sociétés et à un avenir durable.

En ratifiant la CIDE, les États parties sont obligés de respecter et de protéger tous les enfants, ainsi que de garantir et de promouvoir leurs droits fondamentaux. Cette Convention est **juridiquement contraignante** pour les États signataires et **le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies** contrôle sa mise en œuvre.

Cependant, il reste **des défis majeurs**. Le contexte international présente des **inégalités et des injustices** auxquelles il faut faire face pour garantir les droits des jeunes enfants. Aujourd'hui, trop d'enfants dans le monde vivent dans des conditions qui méritent une action immédiate.

L'OMEP a rédigé une **Déclaration et lancé un appel à tous les gouvernements** et autres intervenants à prendre des mesures immédiates et concrètes pour garantir aux enfants une **vie sécurisée** afin que chaque garçon et chaque fille puisse s'épanouir pleinement, avec l'impératif **d'égalité et de non-discrimination, sans laisser personne de côté.**

L'éducation est un droit humain fondamental pour chaque personne et le fondement de la réalisation de tous les autres objectifs et droits.

La CIDE comporte 54 droits de l'enfant, nous ciblerons 2 articles en particulier :

- **L'article 7**, sur le **droit d'avoir une identité**, un nom pour pouvoir prétendre aux autres droits

Article 7. L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

Par exemple « les enfants sans nom » suite à la « politique d'un seul enfant » appliquée en Chine ; les enfants non déclarés à la naissance en Afrique et ailleurs : pas de nom, pas de droits, ni aux soins, ni à l'éducation, ni au travail lorsqu'ils seront adultes.

- **L'article 38.2 et .3**, sur **les enfants enrôlés dans les conflits**

Article 38.2 : Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.

Article 38.3 : Les Etats parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les Etats parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.

Cette ratification par l'ONU en 2000 est **non contraignante** pour les états.

Selon l'ONU, la définition de la « petite enfance » comprend la période de 0 (âge prénatal) à 8 ans et celle d'un « enfant » comme « tout être humain âgé de moins 18 ans » (sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable dans le pays).

Par exemple en France, un jeune de 17ans peut être enrôlé si l'on obtient l'autorisation des parents.

Autre exemple, les « enfants soldats » et les « enfants sorciers » en Afrique : nécessite un travail en amont par la connaissance et le respect des droits des enfants mais aussi un travail de réparation en aval afin de réinsérer ces enfants dans leur village et dans leur communauté. Intervention d'André Lokisso, Président de l'assistance à l'intégration des enfants démobilisés (AIED).

L'OMEP réalise des actions pour la célébration du 30e anniversaire de la CIDE :

- **Un projet mondial « OMEP World Art »** dans lequel les enfants illustrent différents articles de la Convention. Il sera suivi de la publication de l'ensemble des projets réalisés dans le monde.
- **Des projets locaux**

La section OMEP de Haute-Savoie anime des **Cafés de parents** auprès de parents détenus.

La section OMEP de Paris a mené une réflexion avec des enfants et des adultes afin de **découvrir et comprendre les droits de l'enfant** au travers de différents événements dans les écoles, les structures petite enfance, associations, bibliothèques ...

Un **événement de valorisation** de ces actions aura lieu à la **Salle des fêtes de la mairie du 12^e arrondissement, le 11 décembre 2019**, avec des rencontres entre classes participantes et une table ronde de 13h30 à 16h30, à laquelle vous êtes invités à participer.

30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant à l'Unesco

Par Jacqueline Paumier

Association internationale des Educateurs à la Paix (AIEP)

ONG partenaire de l'UNESCO, amie de l'OMEP

Le 20 novembre 1989, l'ONU reconnaissait par un traité international « l'Enfant comme une personne à part entière ayant des Droits » ; depuis lors, 196 pays (sauf les Etats Unis) ont ratifié cet accord juridiquement contraignant pour les états signataires.

L'Unesco a décidé de célébrer le trentième anniversaire de cette Convention avec Jacques Toubon, Défenseur des Droits, accompagné de sa collaboratrice Geneviève Avenard, Défenseure des enfants en France, en présence d'Audrey Azoulay, Directrice Générale de l'UNESCO, d'Emmanuel Macron, d'Anne Hidalgo et de personnalités politiques, d'associations et d'experts.

La séance était animée par la journaliste Melissa Theuriau.

La priorité a été de donner la parole aux enfants, 400 étant présents, après qu'une grande enquête « J'ai des droits, entends-moi » ait été menée, sous l'égide du Défenseur des Droits, auprès de 2200 enfants constitués en Comité Consultatif National, ainsi que des jeunes des écoles associées de l'Unesco.

La rencontre s'articulait autour de 4 thèmes choisis parmi les droits de l'enfant

-Le Droit à la Participation

-Le Droit à l'Education

-Le Droit à la Protection contre toute forme de Discrimination

-Le Droit à la Protection contre toute forme de Violence

Audrey Azoulay souligne qu'en dépit des progrès accomplis, beaucoup d'enfants dans le monde vivent en dessous du seuil de pauvreté, sont victimes de violences et ne vont pas à l'école (ce qui est encore plus fréquent pour les petites filles) ou décrochent en cours de scolarité ou ne bénéficient pas d'un enseignement de qualité susceptible de les amener à une vie décente.

Jacques Toubon remarque qu'en France 70/100 des enfants ignorent l'existence même de leurs droits et que les adultes ne sont pas mieux renseignés.

Emmanuel Macron est certes fier que notre pays ait ratifié la CIDE, tout en restant humble face à la tâche restant à accomplir notamment eu égard aux handicaps, à la précarité et plus encore à la situation des migrants mineurs non accompagnés (MNA).

A la suite d'un document choc diffusé par FR3 le 16 janvier 2019, dénonçant les traitements subis par certains enfants placés par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), tant dans les foyers que dans les familles d'accueil, Emmanuel Macron a créé un Secrétariat à la Protection de l'Enfance dont il nous donne les 3 objectifs :

- Démarrer la scolarité obligatoire à 3 ans pour la petite enfance, ce qui a été fait à la rentrée de septembre 2019, mais qui était déjà la pratique dans de nombreuses familles

- Combattre la violence faite aux enfants, par la connaissance par l'employeur des antécédents judiciaires des postulants et l'interdiction d'embaucher pour s'occuper d'enfants toute personne précédemment condamnée à un acte de violence à leur égard.

- Protéger les enfants dans les espaces numériques par un contrôle parental imposé à tous les opérateurs ; il faut souligner qu'en moyenne, à 13 ans tous les enfants ont déjà eu accès à un site pornographique. De même les compétences du CSA seraient renforcées pour interdire certains films à des mineurs.

Ces mesures ne seront efficaces que dans le cadre d'un consensus européen.

Droit à la Participation

Dans le cadre du droit de l'enfant à la participation, le Comité Consultatif initié par Jacques Toubon, qui a touché 2200 jeunes 4 à 18 ans a fait 276 propositions, avec une importante demande de participation à la vie citoyenne.

Anne Hidalgo souligne qu'elle a créé des Conseils municipaux des enfants dans les arrondissements et un Conseil parisien de la jeunesse à partir de 15 ans, mais l'expérience devrait se généraliser ; comment savoir ce qui est bon pour un enfant s'il n'a pas part à la discussion ; elle préconise, en outre, un droit de vote à partir de 16 ans.

De son côté le réseau des « Villes amies des enfants » dont la création a été lancée en 2002 par l'Unicef, en vue de favoriser l'application de la CIDE, par la participation des enfants aux décisions qui y contribuent, compte actuellement 3000 villes réparties dans 40 pays dont, en France 247 villes, 16 intercommunalités et 7 départements.

Droit à l'Éducation

Pour l'éducation Madame Stefania Giannini, Sous-Directrice générale de l'Unesco pour l'éducation, voudrait pour tous une éducation de qualité et menée à son terme et nous cite les mots de la jeune Malala, prix Nobel de la Paix 2014 : One Child, One Teacher, One Book.

- Un jeune burkinabé rétorque que dans son pays la scolarité est inexistante dans les zones rurales éloignées et souvent interrompue pour les filles par des mariages précoces.

- Le réseau de jeunes « Ecoles pour Tous » par la voix de Remy, dénonce la discrimination des maires à l'égard des gens du voyage qui a entraîné l'exclusion de l'école de 100.000 enfants, faute de domicile fixe. Rémy, nous fait part également des moqueries de ses camarades en raison de son itinérance.

Les jeunes migrants devraient également être inscrits à l'école quand il y a une procédure d'évaluation de leur âge et ce, sans en attendre le résultat.

La Ministre de l'Éducation Nationale en Côte d'Ivoire, Kandia Camara, nous présente un plan remarquable de décembre 2015, qui peut être un modèle du genre, car, pour développer l'éducation, il prend en compte l'ensemble des facteurs :

-Ecole obligatoire et gratuite à partir de 6 ans pour tous les enfants y compris les filles ce même sans extrait de naissance (ce qui est souvent le cas pour elles)

-Inclusion des handicapés

-Distribution gratuite des manuels scolaires

-Construction d'écoles et de cantines scolaires

-Lutte contre le travail des enfants

-Lutte contre les grossesses précoces en milieu scolaire

-Intégration des écoles coraniques dans le système scolaire

-Égalité filles-garçons.

Madame Koumbou Boly Barry, rapporteuse de l'ONU sur le Droit à l'Éducation, souligne le cas des 177 millions d'enfants déplacés et le décrochage scolaire dû essentiellement au terrorisme.

Elle demande que tous les Etats inscrivent le Droit à l'Éducation dans leur Constitution et que les Etats du Nord qui avaient créé un Fonds Mondial pour l'Éducation afin d'aider les Etats du Sud respectent d'avantage leurs engagements.

Monsieur Gilles Pecout, recteur de la Région académique d'Île de France, souligne que tout le monde doit aller à l'école et cite une école du 12^e arrondissement qui accueille les enfants des forains.

Droit à la Protection contre toute Forme de Discrimination

Notamment en raison du handicap ou du genre :

L'auteur Compositeur Grand Corps Malade témoigne de son accident de la route à 20 ans et de sa méconnaissance totale du handicap auparavant. Il pense que l'inclusion des handicapés à l'école est bénéfique pour tous et nous cite les éléphants qui sont, selon lui les animaux les plus intelligents, car les plus forts prennent soin des plus faibles ;

L'accessibilité :

Un collègue de jeunes propose, à l'intérieur du Conseil Municipal, la création d'un groupe de jeunes pour le handicap, afin de faire bouger d'avantage le système scolaire.

Droit à la Protection contre toute Forme de Violence

Selon les statistiques de l'Unesco en 2018, dans le monde 1 enfant sur 3 a été victime de harcèlement scolaire dans son parcours, la proportion est la même en France ; face à cela l'enfant souvent se tait, se déprécie, a honte, ou quand il parle, n'est pas du tout entendu par ses proches ni dans son établissement ; ce phénomène se prolonge et s'amplifie sur les réseaux sociaux.

Assez récemment, la médiatisation des tragédies qui en ont résulté, tels les suicides des victimes de harcèlement, a entraîné une prise de conscience générale qui, nous l'espérons, sera suivie d'effets.

Carmen témoigne que, placée en foyer, elle a été victime de viol de la part du gardien, sans que sa parole ait été entendue, puis, en famille d'accueil, de maltraitance des fermiers.

Il faut partir de l'écoute des besoins de l'enfant à l'école et dans le champ périscolaire quand on sait que 80/100 des maltraitances ont lieu dans le milieu familial ; les départements et les associations doivent développer des stratégies de prévention et de protection à l'égard des enfants.

Monsieur Adrien Tacquet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, pense qu'il faut renforcer le contrôle des Institutions, sources de violence à l'égard des enfants.

Les foyers doivent être contrôlés inopinément, les éducateurs formés et correctement rémunérés ; les antécédents judiciaires des familles d'accueil doivent être systématiquement vérifiés ; les enfants doivent être auditionnés seuls lors de ces contrôles.